

Formulaire de contrôle des matériaux destinés au comblement proche de la nappe

Le présent formulaire se base sur l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (RS 814.600) du 4 décembre 2015 et la Directive fédérale sur les matériaux d'excavation (juin 1999) et s'applique à tous les types de comblement (ou remblayage) où la nappe est à moins de 2 m. Il constitue une certification que les matériaux d'excavation utilisés ne présentent aucun risque de pollution pour la nappe selon la législation fédérale (LEaux, OEaux). Il doit être rempli par un spécialiste protection sol (SPSC) qui doit être informé suffisamment en amont du projet.

Rappel : Seuls les matériaux d'excavation « non pollués », c'est-à-dire dont la composition naturelle n'a pas été modifiée à la suite d'activités anthropiques, chimiquement ou par des corps étrangers (déchets urbains, déchets verts, autres déchets de chantier), sont autorisés.

1. Projet

Commune :

Autorisation (n°CCC) :

N° Parcelle :

Spécialiste protection sol (SPSC)

Nom/entreprise

Téléphone

Adresse e-mail

Requérant

Nom/entreprise

Téléphone

Adresse e-mail

2. Evaluation des matériaux d'excavation importés

Remplir une colonne par parcelle / lot

		N° parcelle / Lot			
Provenance chantier	Commune				
	Type de chantier				
Volume estimé foisonné (m ³)	Terre végétale				
	Couche sous-jacente				
	Matériaux d'excavation				
Qualité chimique	Pollution soupçonnée (Contamination géogène, proximité immédiate d'une zone artisanale, industrielle, remblayée ; proximité de voie ferrée, vignoble, installation de tir, etc.)	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	Si pollution soupçonnée Analyse OLED confirmant la pollution (joindre une copie)	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Qualité physique	Texture, pierrosité, etc, compatible avec le site de remblayage et ne portant pas d'atteinte à la nappe	Terre végétale	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
		Couche sous-jacente	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
		Matériaux d'excavation	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Bilan : la qualité chimique et physique des matériaux n'aura pas d'atteinte sur la nappe selon la législation en vigueur (LEaux, OEaux). Les matériaux peuvent être acceptés pour le comblement.		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

3. Attestation de l'exactitude des indications

Requérant :

Lieu, date :

Signature :

Spécialiste SPSC :

Lieu, date :

Signature :